



Conseil de sécurité

Soixante-treizième année

8216^e séance

Mardi 27 mars 2018, à 10 h 25

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Blok	(Pays-Bas)
<i>Membres :</i>	Bolivie (État plurinational de)	M. Inchauste Jordán
	Chine	M. Wu Haitao
	Côte d'Ivoire	M. Dah
	États-Unis d'Amérique	M ^{me} Tachco
	Éthiopie	M. Alemu
	Fédération de Russie	M. Polyanskiy
	France	M. Delattre
	Guinée équatoriale	M. Ndong Mba
	Kazakhstan	M. Umarov
	Koweït	M. Alotaibi
	Pérou	M. Meza-Cuadra
	Pologne	M ^{me} Wronecka
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M ^{me} Pierce
	Suède	M. Orrenius Skau

Ordre du jour

La situation concernant la République démocratique du Congo

Rapport du Secrétaire général sur l'évolution de la mise en œuvre de l'accord politique du 31 décembre 2016 (S/2018/128)

Rapport du Secrétaire général sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (S/2018/174)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 h 25.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation concernant la République démocratique du Congo

Rapport du Secrétaire général sur l'évolution de la mise en œuvre de l'accord politique du 31 décembre 2016 (S/2018/128)

Rapport du Secrétaire général sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (S/2018/174)

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de la République démocratique du Congo à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2018/260, qui contient le texte d'un projet de résolution déposé par la France.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2018/128, qui contient le rapport du Secrétaire général sur l'évolution de la mise en œuvre de l'accord politique du 31 décembre 2016, et sur le document S/2018/174, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo.

Le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Bolivie (État plurinational de), Chine, Côte d'Ivoire, Guinée équatoriale, Éthiopie, France, Kazakhstan, Koweït, Pays-Bas, Pérou, Pologne, Fédération de Russie, Suède, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique

Le Président (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 2409 (2018).

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

M^{me} Tachco (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je voudrais, Monsieur le Président, vous souhaiter la bienvenue à la présidence de la présente séance du Conseil de sécurité. Je tiens également à remercier l'Ambassadeur Delattre pour le travail qu'a réalisé la France sur ce mandat très important.

Nous entrons dans une phase critique s'agissant de la République démocratique du Congo, et le vote d'aujourd'hui marque un tournant décisif pour la Mission des Nations Unies sur place. Tout comme la précédente Mission des Nations Unies avait aidé, en 2006, à organiser les premières élections libres en plus de 40 années, la Mission actuelle s'apprête à présent à apporter son concours au premier transfert pacifique du pouvoir de l'histoire du pays. Il n'a pas toujours été garanti que ce jour viendrait. L'an dernier, le Conseil a tenu le discours qui s'imposait concernant les priorités de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) mais, au fil des mois, il est apparu clairement que la Mission restait tiraillée de toutes parts. Son mandat était trop vaste et éparpillé.

L'examen stratégique du Secrétaire général a pris acte de cet éparpillement et préconisé de rationaliser le mandat de la Mission pour privilégier un ensemble réduit de priorités. Partageant cette analyse, nous avons lutté pour faire en sorte que la protection des civils et l'appui au processus électoral forment le cœur de la Mission. En réduisant le nombre de tâches non prioritaires et en demandant à la Mission de répartir ses ressources en fonction des tâches qu'il reste à accomplir, nous signalons de manière claire que la Mission et le Conseil vont s'employer à s'acquitter de leur objectif commun, à savoir veiller à ce que les élections se tiennent. Après tout, en l'absence d'élections libres, inclusives et crédibles en décembre, tout ce que la MONUSCO tentera d'accomplir sera compliqué par l'instabilité politique et le spectre de la violence.

Nous avons même pris l'initiative d'entériner les principales échéances devant mener à la tenue des élections de décembre. Pour que ces échéances soient respectées, la Mission doit travailler en étroite collaboration avec la Commission électorale nationale indépendante, tandis que le Secrétaire général doit fournir des évaluations précises et objectives des progrès accomplis – ou non, le cas échéant – à l'approche du scrutin.

Toutefois, respecter le calendrier électoral n'aura que peu d'intérêt si les Congolais se voient spolie de leurs droits fondamentaux à la liberté d'expression et de réunion, ou du droit de choisir entre divers candidats crédibles. Élections libres et régulières et tentatives de harcèlement, d'intimidation ou de musellement des électeurs sont deux choses qui ne peuvent tout simplement pas coexister.

Au-delà des élections, nous avons cherché à rendre la Mission plus réactive en précisant que la Brigade d'intervention est placée sous le commandement du commandant de la force des Nations Unies. Ce mandat permet au commandant de la force de déployer la Brigade d'intervention sur la totalité du territoire au lieu de la confiner dans l'est, et garantit qu'une structure de commandement unifiée sera en mesure de répondre aux besoins de la population congolaise. Nous avons également voulu améliorer la performance des contingents de la MONUSCO. Trop de soldats de la paix et de civils innocents ont perdu la vie au cours de l'année écoulée, faute de réaction des forces de la Mission. Nous devons faire en sorte que les soldats satisfassent aux normes les plus strictes et exiger des comptes si leurs résultats ne donnent pas satisfaction. Le Secrétaire général peut vraiment faire changer les choses en veillant à ce que les évaluations des performances des contingents présentées au Conseil soient claires et puissent être suivies de mesures, en particulier d'actions concrètes en cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles. En 2017, il y a plus d'allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles contre la MONUSCO que contre n'importe quelle autre mission de maintien de la paix des Nations Unies. Cela ne peut pas continuer.

En définitive, ce sont les dirigeants de la République démocratique du Congo qui doivent prendre en main l'avenir de leur pays. Aucune résolution du Conseil de sécurité, aucune mission de maintien de la paix ne permettra à cet incroyable pays de donner toute la mesure de son potentiel. Il faut qu'il y ait la volonté politique de changer les choses et de faire en sorte que les élections aient lieu en 2018. Nous invitons l'ONU et tous les États Membres, en particulier les partenaires régionaux, à investir davantage que des contingents ou des fonds. Nous les invitons à consacrer leur temps et leur capital politique à promouvoir des élections libres et régulières en République démocratique du Congo en 2018. Le peuple congolais doit savoir que nous le soutenons et le Gouvernement doit savoir qu'un échec n'est pas envisageable.

M. Polyanskiy (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : La Fédération de Russie a appuyé l'adoption de la résolution 2409 (2018), qui proroge d'un an le mandat de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO). Durant la rédaction de la résolution, nous avons tenu compte de la situation générale dans le pays, ainsi que des analyses des puissances régionales et de l'opinion des dirigeants de la République démocratique du Congo. Nous espérons que la tenue des élections le 23 décembre, comme prévu, contribuera à apaiser les tensions dans le pays.

Nous saluons les mesures que les autorités de la République démocratique du Congo ont prises pour préparer le scrutin de décembre, notamment l'adoption d'une nouvelle loi électorale, l'établissement définitif des listes électorales révisées, l'approbation par le Parlement d'un budget électoral et la publication du calendrier électoral par la Commission électorale nationale indépendante. Compte tenu des commentaires qui ont déjà été faits aujourd'hui sur la question des élections, nous tenons à signaler qu'un des principes fondamentaux figurant dans la résolution 2409 (2018) est le respect de la souveraineté de la République démocratique du Congo. À cet égard, il ne doit pas y avoir de tentatives d'imposer à Kinshasa des solutions aux problèmes électoraux du pays. Cela vaut également pour les discussions concernant l'utilisation de machines à voter.

Durant la période critique qui précède les élections, nous appelons les dirigeants de la MONUSCO à s'en tenir strictement au mandat énoncé dans la résolution adoptée aujourd'hui. Nous tenons à rappeler qu'en application de la résolution 2409 (2018), la protection des civils durant le processus électoral doit pleinement respecter les principes fondamentaux du maintien de la paix, sans ingérence dans les affaires intérieures de Kinshasa. Il faut absolument éviter tout scénario où la MONUSCO se retrouverait à soutenir l'un ou l'autre des partis congolais, surtout sous le prétexte de combattre des incidents violents liés aux élections.

M. Wu Haitao (Chine) (*parle en chinois*) : Ces dernières années, le Gouvernement de la République démocratique du Congo s'emploie activement à faire avancer le processus de paix et à renforcer ses capacités en matière de sécurité et de gouvernance, et la Chine salue ces efforts. Cela étant, le pays reste confronté à de multiples défis sur les fronts politique, sécuritaire et humanitaire, et a besoin d'une assistance et d'un appui constants de la part de la communauté internationale.

La Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) joue un rôle important dans le maintien de la paix et de la stabilité sur place et la communauté internationale doit continuer d'aider la MONUSCO à s'acquitter de son mandat. Dans ce contexte, la Chine a voté pour l'adoption par le Conseil, aujourd'hui, de la résolution 2409 (2018), qui proroge le mandat de la MONUSCO.

La Chine a toujours préconisé que, tout en fournissant une assistance à la République démocratique du Congo, la communauté internationale doit veiller à ce que son gouvernement ait l'autorité dans le règlement de ses propres problèmes, et à ce que l'on respecte pleinement la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale du pays, en l'aidant à renforcer sa sécurité, de manière qu'il puisse parvenir à la paix et à la stabilité en toute autonomie.

La Chine a toujours appuyé le processus de paix en République démocratique du Congo et prend une part active dans les opérations de maintien de la paix sur place. Nous avons également fourni une assistance humanitaire, sous la forme de médicaments et de denrées alimentaires, et contribuons en amont à la reconstruction et au développement socioéconomique du pays. La Chine se tient prête à œuvrer de concert avec la communauté internationale pour continuer de jouer un rôle constructif en faveur de la paix, de la stabilité et du développement en République démocratique du Congo.

M^{me} Pierce (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je vous souhaite la bienvenue au Conseil de sécurité aujourd'hui, Monsieur le Président, et je remercie la France de son travail qui a permis l'adoption unanime de la résolution 2409 (2018).

J'axerai mon propos sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) elle-même, qui a un travail vital à accomplir. La République démocratique du Congo est aujourd'hui à la croisée des chemins. Elle se trouve à l'aube d'une ère d'espérance. Mais à neuf mois des élections, le pays est aussi confronté à une insécurité accrue et à une détérioration de la situation humanitaire dans de nombreuses régions.

La MONUSCO a plus que jamais besoin du ferme appui du Conseil de sécurité et c'est pourquoi l'adoption unanime, aujourd'hui, de la résolution 2409 (2018) est d'autant plus importante. Nous nous félicitons en particulier que la résolution définisse clairement deux

priorités pour la Mission : la protection des civils et l'appui à la mise en œuvre de l'accord politique de 2016. Comme l'indiquent les conclusions de l'examen stratégique, une action intégrée de la Mission sera nécessaire si nous voulons atteindre ces objectifs. Nous nous félicitons également que l'examen stratégique ait insisté sur l'importance de permettre à la MONUSCO d'évoluer vers plus de souplesse et une plus grande capacité d'adaptation de manière à pouvoir réagir aux nouvelles menaces en matière de protection. Nous nous félicitons des propositions visant à déclencher la brigade d'intervention. Dans le même temps, nous devons continuer à suivre de près ces changements et procéder à des ajustements le cas échéant, notamment s'agissant de la question du renforcement temporaire.

La résolution est claire : il faut que les élections aient lieu le 23 décembre et qu'elles conduisent à une passation pacifique du pouvoir, conformément à la Constitution. Toutes les parties sont tenues de veiller à ce que les conditions requises soient en place pour la tenue d'élections crédibles. Cela signifie qu'il faut respecter le calendrier électoral et veiller à la pleine mise en œuvre de l'accord politique de décembre 2016, notamment en garantissant le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. C'est à l'aune de ces normes que le Conseil de sécurité devra, dans les mois à venir, suivre de près les progrès accomplis.

Enfin, je voudrais souligner que le Royaume-Uni se félicite vivement du libellé, dans la résolution, sur l'exploitation et les atteintes sexuelles. Nous appuyons pleinement la politique de tolérance zéro du Secrétaire général et engageons instamment les Nations Unies à tenir le Conseil pleinement informé des progrès enregistrés dans la mise en œuvre de cette politique.

M. Orrenius Skau (Suède) (*parle en anglais*) : Nous nous félicitons nous aussi de l'adoption aujourd'hui de la résolution 2409 (2018) et nous remercions la France du travail effectué pour faciliter l'action du Conseil de sécurité sur cette résolution.

L'année 2018 sera cruciale pour la République démocratique du Congo. Et il est clair que la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) a un rôle crucial à jouer. Un pas décisif vers la paix et la stabilité sera franchi avec la tenue d'élections crédibles, transparentes, inclusives et pacifiques le 23 décembre. Ceci garantirait une passation démocratique du pouvoir, conformément à la Constitution et à l'accord politique du 31 décembre. La MONUSCO est chargée à présent

de fournir à la République démocratique du Congo un appui logistique et technique et de proposer ses bons offices à cette entreprise, et notamment de garantir la participation, l'implication et la représentation des femmes à tous les niveaux. Elle a aussi pour tâche de protéger les civils en adoptant une approche intégrée, en faisant un meilleur usage des systèmes d'alerte et de réaction rapides, y compris la prévention, ainsi que d'améliorer son intervention militaire. Pour ce faire, la Mission doit être dotée des ressources adéquates.

Je voudrais aussi saisir cette occasion pour souligner le rôle important des organismes régionaux pertinents et des pays voisins pour créer les conditions propices à des élections crédibles. Nous comptons rester engagés aux côtés des acteurs régionaux pour faciliter une action unie du Conseil en appui à cet effort.

M. Delattre (France) : La France salue l'adoption à l'unanimité de la résolution 2409 (2018), qui renouvelle le mandat de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO). Le Conseil de sécurité a, par cette adoption unanime, montré une fois de plus son unité sur la République démocratique du Congo, une unité qui est une condition essentielle du succès du processus engagé.

Premièrement, le Conseil a montré son unité concernant la situation politique et sécuritaire en République démocratique du Congo. La période électorale qui s'ouvre est cruciale pour l'avenir de la République démocratique du Congo, mais aussi de la région dans son ensemble. Les élections doivent lui permettre, pour la première fois de son histoire, de connaître une alternance pacifique du pouvoir. Le défi est historique, dans un contexte délicat. Sans élections crédibles et acceptées par tous, c'est la stabilité du pays et de toute la région qui est en jeu. Pour y parvenir, plusieurs conditions sont nécessaires, que le Conseil de sécurité souligne dans cette résolution.

La première condition, c'est la confiance dans le processus technique d'organisation des élections et le respect du calendrier électoral. Le Conseil appelle les responsables congolais en charge de l'organisation, et notamment la Commission électorale nationale indépendante, à tout faire pour assurer la transparence et la crédibilité des élections. Cela suppose, notamment, la mise en place effective de l'équipe d'experts électoraux internationaux, que l'Union africaine, la Communauté de développement de l'Afrique australe, l'Union européenne, l'Organisation des Nations Unies

et l'Organisation internationale de la Francophonie, ont proposé de déployer.

La deuxième condition, c'est la mise en place d'un climat ouvert et apaisé, où tous les candidats puissent se déclarer et faire campagne librement, sans crainte de représailles. Le Conseil réitère son appel au respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, à commencer par le droit de manifestation, ainsi que la nécessité d'un usage proportionné de la force dans le cadre de la préservation de l'ordre public. Il demande que soit levée l'interdiction générale de manifester. Il est essentiel que les atteintes constatées lors des dernières manifestations ne se reproduisent pas et que leurs auteurs en répondent devant la justice. À ce titre, le Conseil salue la mise en place d'une commission d'enquête congolaise mixte et appelle à la mise en œuvre de ses recommandations. Sur l'ensemble de ces aspects, le Conseil continuera à suivre très attentivement les préparatifs électoraux et œuvrera, en coordination étroite avec les pays de la région, à faciliter la tenue d'élections libres, crédibles, transparentes et apaisées.

Deuxièmement, le Conseil a montré son unité dans le rôle qu'il souhaite donner à la MONUSCO. La Mission a deux priorités très claires et étroitement liées. D'une part, la protection des civils et, d'autre part, l'appui à la préparation des élections et à la mise en œuvre de l'accord du 31 décembre 2016. Toutes les autres activités de la Mission doivent être menées en appui de ces priorités. Sans préparation adéquate des élections, c'est la stabilité du pays et la sécurité des civils qui sont mises en danger. Sans protection des civils, c'est l'exercice de leur droit de citoyens à décider de leur avenir qui pourrait être remis en cause.

Dans cette résolution, le Conseil encourage, enfin, fortement la MONUSCO à poursuivre les réformes internes engagées cette année à l'issue de sa revue stratégique. Des progrès ont été accomplis. La Mission a procédé aux ajustements nécessaires. Elle cherche à être plus réactive, plus mobile, à mieux utiliser l'ensemble des outils à sa disposition. L'approche intégrée pour la protection des civils est bienvenue. Il en va de même pour le concept de protection par projection. Le Conseil a donné un mandat clair et atteignable à la MONUSCO, ainsi que les moyens d'accomplir ces tâches, notamment en préservant son plafond de troupes. C'est un point essentiel. Il encourage le Secrétariat et la Mission, avec les pays fournisseurs de contingents, à poursuivre ces réformes avec ambition.

Au-delà de la MONUSCO, il nous revient à tous, en premier lieu bien sûr aux Congolais eux-mêmes, mais aussi tout particulièrement aux acteurs régionaux engagés au titre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération et la région, d'œuvrer en bonne coordination à la mise en œuvre complète de l'accord du 31 décembre 2016 et à permettre à tous les Congolais de retrouver confiance dans le processus électoral, afin que se tiennent le 23 décembre des élections libres, ouvertes à tous, crédibles et transparentes. Les mesures de décriminalisation prévues dans cet accord devront y contribuer.

Voilà, Monsieur le Président, quelles sont à nos yeux les conditions du succès du processus électoral en République démocratique du Congo, dans le respect du calendrier fixé. L'unité que nous avons montrée aujourd'hui est de ce point de vue un atout essentiel. Soyez assuré de l'engagement résolu de la France en ce sens et aux côtés de la République démocratique du Congo.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en tant que représentant des Pays-Bas.

Aujourd'hui, le Conseil a signalé avec force qu'il reste uni en appui à la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO). En particulier, le Conseil a réaffirmé l'appui politique et technique que la MONUSCO fournira au processus électoral. Le Royaume des Pays-Bas croit fermement que la MONUSCO peut et doit aider à rétablir la confiance entre toutes les parties.

Nous saluons aussi les critères clairs arrêtés pour le processus électoral. Nous continuerons de nous assurer de leur respect et de la mise en œuvre de l'accord de la Saint-Sylvestre. En outre, nous nous félicitons de l'ajout d'une disposition sur la protection de ceux qui manifestent pacifiquement, dans le cadre du mandat de protection des civils. La Mission gagne de plus en plus en mobilité et en souplesse. C'est pourquoi nous nous félicitons de l'accent placé sur l'importance de la mobilisation de la population, des éléments habilitants essentiels et des systèmes d'alerte et de réaction rapides. Telles sont les conditions pour la bonne mise en œuvre de l'examen stratégique.

Nous attendons avec intérêt l'examen complet des performances et les efforts visant à améliorer l'efficacité de la Mission.

Enfin, les Pays-Bas appuient pleinement la demande faite au Secrétaire général de procéder à la planification d'interventions d'urgence. Il pourrait s'agir d'un

outil essentiel pour prévenir l'escalade du conflit. C'est une année cruciale pour la République démocratique du Congo, vu que le pays se prépare à la première passation démocratique du pouvoir de son histoire. Aujourd'hui, le Conseil a envoyé un signal fort pour dire qu'il appuie non seulement la MONUSCO, mais, surtout, le peuple de la République démocratique du Congo.

Le Président (*parle en anglais*) : Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne la parole au représentant de la République démocratique du Congo.

M. Gata Mavita Wa Lufuta (République démocratique du Congo) : Au moment où votre présidence du Conseil de sécurité touche à sa fin, Monsieur le Président, ma délégation se fait l'honneur de vous féliciter et de vous dire toute sa satisfaction et son appréciation pour la belle manière avec laquelle les Pays-Bas, votre pays, ont conduit les délibérations du Conseil au cours de ce mois de mars 2018.

Ma délégation tient aussi à vous exprimer ses remerciements pour l'occasion que vous nous offrez de prendre la parole devant le Conseil à cette séance consacrée à l'adoption de la résolution 2409 (2018) sur le renouvellement du mandat de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO). Je voudrais également témoigner notre estime au Conseil et lui exprimer une nouvelle fois la gratitude du peuple et du Gouvernement congolais pour l'intérêt constant qu'il a toujours accordé à la situation de mon pays.

Ma délégation prend acte de la résolution 2409 (2018) que le Conseil vient d'adopter, renouvelant le mandat de la MONUSCO jusqu'au 31 mars 2019. Nous pensons que par cet acte, les Nations Unies, à travers le Conseil, tiennent à réaffirmer leur volonté de ne ménager aucun effort pour poursuivre la lutte engagée depuis environ deux décennies en vue d'aider la République démocratique du Congo, notre pays, à rétablir la paix et la stabilité dans la partie orientale de son territoire.

Dans cette perspective, qu'est-ce que les Congolais doivent attendre de ce mandat? Avant de répondre à cette question, il n'est pas inutile de relever ici que la MONUSCO, comme nous n'avons jamais cessé de le dire, est en République démocratique du Congo sur une demande expresse du Gouvernement congolais. Elle y opère depuis bientôt une vingtaine d'années. Au

cours de cette période, le Conseil de sécurité a plusieurs fois renouvelé les mandats de cette mission des Nations Unies sans que ceux-ci n'aient été exécutés à la satisfaction des Congolais, au point où bon nombre de pays amis continuent à se demander ce que cette mission des Nations Unies fait en République démocratique du Congo durant toutes ces années. Comme M. Léonard She Okitundu, notre Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères et de la coopération régionale, l'a souligné devant le Conseil le 7 mars passé (voir S/PV.8198), pour le Gouvernement de mon pays, le renouvellement du mandat de la MONUSCO ne doit pas être une routine, mais plutôt une occasion devant permettre d'évaluer les acquis et les faiblesses des mandats précédents en vue de corriger ce qui doit l'être en apportant des améliorations.

Cela étant, le renouvellement de ce mandat devrait prendre en compte les attentes du peuple congolais, dont le souhait le plus ardent est de voir les forces négatives et les différents groupes armés qui écument la partie orientale de notre pays être totalement éradiqués. En d'autres termes, le nouveau mandat de la MONUSCO devrait être exécuté de manière à lui permettre d'atteindre effectivement les objectifs de la mission que le Conseil lui a assignée pour que nos populations vivant dans la partie orientale de notre pays retrouvent la paix. Pour ce faire, dans l'entendement des Congolais, les forces des Nations Unies en République démocratique du Congo, ayant reçu mission au départ de maintenir la paix, et cette mission ayant été, par la suite, transformée en celle de la stabilisation de la situation sur le terrain, ces forces devraient se consacrer avant tout à ses missions principales telles qu'elles sont définies par leur dénomination.

En prenant en compte ce qui précède, il nous semble que la résolution que le Conseil vient d'adopter contient deux handicaps majeurs, qui risquent de compromettre l'accomplissement de ses missions, à savoir la surcharge des tâches et l'ordre dans le choix des priorités. Concernant la surcharge des tâches, il y a lieu de souligner que la première mission qui incombe à la MONUSCO, dans le cadre de la stabilisation de la situation sur le terrain, et la plupart des membres du Conseil viennent de le dire, est celle de lutter contre les groupes armés pour protéger les civils et restaurer la paix et la sécurité dans la partie est de notre pays, qui en a grandement besoin. À cet égard, nous ne pouvons pas ne pas dire que les Congolais ne comprennent pas comment d'autres responsabilités doivent être attribuées à la MONUSCO pendant qu'elle n'est pas arrivée à remplir d'une manière satisfaisante sa principale mission. Lui

confier des nouvelles missions est, de l'avis de ma délégation, l'éloigner davantage de ses missions essentielles.

S'agissant du choix des priorités, celles-ci auraient pu, pour plus de résultats, être organisées de manière à commencer par la lutte contre les groupes armés et la protection des civils. Le Conseil conviendra avec nous que la meilleure façon de protéger les civils est de combattre les groupes armés, étant entendu que dans la partie est de notre pays en proie au conflit armé, les civils souffrent des pires méfaits et de toutes sortes d'exactions que leur imposent les groupes armés et les forces négatives. Pour nous, compte tenu du temps pris par la MONUSCO dans le règlement de cette question, la résolution aurait pu indiquer un chronogramme déterminant le calendrier de leur éradication. Par ailleurs, compte tenu du lien étroit existant entre l'activisme des groupes armés et le trafic illicite des minerais, il aurait été très indiqué que la résolution accorde une place de choix à la lutte contre le commerce illicite des ressources naturelles en République démocratique du Congo. Il va sans dire que ce serait une illusion de croire qu'on peut protéger les civils sans combattre les groupes armés tout comme on ne pourrait pas non plus éradiquer les groupes armés sans s'attaquer à leurs sources de financement et aux canaux d'approvisionnement.

La deuxième priorité aurait pu être la stabilisation et la mise en œuvre du programme de désarmement, démobilisation, rapatriement et réintégration (DDRR). Pour atteindre la stabilisation dans l'est du pays, il est nécessaire que la stabilisation et son programme d'appui, le programme de DDRR, figurent parmi les priorités du mandat de la MONUSCO. Comme le Conseil le sait, le programme de DDRR revêt une grande importance dans la réinsertion des ex-combattants dans leurs milieux pour éviter leur récupération par les groupes armés. La troisième priorité aurait pu être la réforme du secteur de sécurité, et, enfin, la quatrième, l'appui au processus électoral.

À ce qui précède, il y a lieu d'ajouter la non-prise en compte par le Conseil de la position du Gouvernement de mon pays, qui a été exprimée au Conseil depuis deux ans à travers le dialogue stratégique avec la MONUSCO, et qui a été réitérée le 7 mars dernier par notre Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères, à savoir une réduction conséquente des contingents de la MONUSCO devant précéder son retrait définitif de notre pays. Nous pensons que l'organisation des élections, évoquée comme raison pour ne pas répondre

favorablement à cette requête, ne peut justifier la prise de position du Conseil.

En dépit de tous ces problèmes, ma délégation se réjouit de constater que la résolution reconnaît l'importance de la Brigade spéciale d'intervention et prévoit de renforcer son efficacité opérationnelle. Pour mon gouvernement, la Brigade spéciale d'intervention, qui a été jusque-là la seule force offensive ayant fait face aux groupes armés, devra travailler en étroite collaboration avec les Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC). Pour lui permettre de retrouver son efficacité d'antan, elle devra être dotée d'un équipement approprié. Il est donc utile qu'elle soit autorisée à se servir dans ses missions de l'armement important constitué de l'artillerie tanzanienne et de l'aviation sud-africaine, dont elle a été obligée de se séparer et qui a entraîné son inefficacité.

Je ne peux clore mon propos sans exprimer au Conseil les sentiments mitigés des Congolais, qui, devant les résultats non satisfaisants obtenus dans la lutte contre les groupes armés par la MONUSCO, aimeraient

la voir enfin remplir comme il se doit la mission pour laquelle elle a été mandatée en République démocratique du Congo. Dans ce contexte, comme le Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de mon pays l'a dit au Conseil, nous pensons que les Nations Unies auront réussi en République démocratique du Congo quand il ne sera plus question d'engager de nouvelles discussions sur le renouvellement du mandat de la MONUSCO parce qu'elles auront atteint l'objectif pour lequel cette force se trouve en République démocratique du Congo. Dans cette perspective, comme l'a encore souligné le Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de mon pays, la présente reconduction du mandat de la MONUSCO devra être considérée comme étant l'avant-dernière. Il est donc important qu'il soit capitalisé sous le leadership des FARDC pour que toutes les forces négatives soient définitivement neutralisées et que la paix dont rêvent les Congolais de la partie est devienne une réalité palpable dans cette partie de notre pays.

La séance est levée à 11 heures.